



Centre de la petite Enfance L'Écho-Magique

860 boul. Raymond, Québec, QC, G1C 3L6

Tel : (418)666-2450

info@echomagique.com

Centre de la petite enfance



Politique d'hygiène, santé et sécurité

Objet :

Cette politique a été élaborée dans le but de préciser et de faire connaître à tous les utilisateurs du service, parents et éducateurs, les moyens adoptés par le CPE pour favoriser la santé de ceux et celles qui le fréquentent.

Volet prévention

Le CPE accorde une grande importance à la santé et à la sécurité des enfants. Dans cette intention, il vise principalement à favoriser un environnement sain pour tous, enfants, parents et membres du personnel. Les moyens de prévention adoptés contribuent à diminuer le plus possible les risques d'infection et de transmission de maladie.

Prendre note qu'à côté de chacun des téléphones du CPE est apposée une liste indiquant Les numéros de téléphones suivants :

*Service d'incendie	*Ambulance	*Police
*Centre Antipoison	*Taxi	*Info santé
*CLSC	Numéro de la personne responsable du CPE en cas d'urgence.	
TROUSSE DE PREMIERS SOINS :	Sur chaque étage, de chaque installation se trouve une trousse de premiers soins qui est vérifiée et complétée régulièrement.	

MESURES POUR LES ENFANTS

A) QUESTIONNAIRE SUR L'ÉTAT DE SANTÉ LORS DE L'INSCRIPTION

Lors de l'inscription d'un nouvel enfant, il est demandé au parent de remplir un questionnaire sur l'état de santé de votre enfant, les possibilités d'allergies, la prise de médicaments ainsi que l'autorisation de recourir aux mesures nécessaires en cas d'urgence.

Les parents sont invités, par la suite, à aviser le CPE de tout changement (nouvelle allergie, nouveau médicament.)

Politique relative hygiène, santé et sécurité

CPE Echo-Magique

B) MESURES D'HYGIÈNE.

Le CPE a participé au programme ISO-BOBO qui consiste en un examen minutieux des pratiques en usage au CPE et en une formation à l'intention du personnel sur comment appliquer les mesures préventives.

Voici les principales mesures mises de l'avant ;

LAVAGE DE MAIN : Il est prouvé par les recherches que la méthode la plus simple, tout en étant la plus efficace, de réduire le risque de transmission des maladies infectieuses est le lavage de main efficace. À cet effet, les éducateurs initient les enfants dès leur arrivée au CPE, et selon leur compréhension, à la méthode de lavage de main. De plus, une affiche imagée est apposée à proximité de chaque lavabo. Le lavage de main, puisqu'il est intégré systématiquement à certains moments de la journée devient un automatisme, pour les enfants.

QUAND LES ENFANTS SE LAVENT-ILS LES MAINS?

Particulièrement à l'arrivée le matin, tous les parents doivent désinfecter leurs mains et celles de leur enfant en utilisant le distributeur mis à leur disposition près de l'entrée de chaque local. Cette mesure vise à réduire l'entrée au CPE d'agents infectieux provenant de la maison.

Aussi souvent que nécessaire mais systématiquement dans les moments suivants :

- avant et après avoir mangé
- après avoir touché une surface sale
- après s'être mouché, avoir toussé
- après avoir joué dehors
- après être allé à la toilette

HYGIÈNE DES DENTS :

Un brossage de dents est prévu après le dîner. Dans le but de prévenir les maladies pouvant se transmettre par le contact entre les brosses à dents, celle-ci sont ranger dans un distributeur individuel et chaque brosse est munie d'un capuchon. En période épidémique le brossage de dent est suspendu pour éviter la transmission de virus. Il reviendra aux parents d'éduquer les enfants sur le brossage de dents.

Par contre, pour prévenir les caries et pour neutraliser la bouche après le repas du midi, le CPE offre aux enfants, à la toute fin du repas un carré de fromage (voir en annexe).

MESURES SPÉCIALES À LA POUPONNIÈRE : • Tout adulte ou enfant qui pénètre dans la pouponnière doit enlever ses chaussures (ou en laver la semelle) et doit se laver les mains. • Tout jouet que l'éducatrice a vu être porté à la bouche par un poupon est mis de côté et désinfecté quotidiennement avant d'être remis en circulation.

CHANGEMENT DE COUCHES : mesures d'hygiène précise lors des changements de couche

Politique relative hygiène, santé et sécurité

CPE Echo-Magique

DÉSINFECTION :

Mesures de désinfection du matériel, des jouets et des équipements :

Sont lavés et désinfectés après chaque usage :

- Objets portés à la bouche
- Petits pots
- Table à langer
- Débarbouillettes
- Cabarets de chaise de bébés
- Literie souillée dans la journée

Sont lavés et désinfectés avant/après chaque repas :

- Les tables des enfants et les dessertes de service.

Sont lavés et/ ou désinfectés quotidiennement :

- Poignées de porte
- Toilettes des enfants et des adultes
- Lavabos, robinets adultes et enfants et comptoirs, distributeurs de savon
- Poubelles à déchet et poubelles à couches
- Planchers
- Téléphones

Sont lavés et/ou désinfectés hebdomadairement :

- Literie des enfants
- Matelas de sieste
- Tous les jouets d'intérieur

Toute la vaisselle, petits instruments ou petits jouets sont lavés au lave-jouets commercial. Les gros jouets et les surfaces sont désinfectés à l'aide d'une solution de Virox ou d'Oxyvir

Sont lavés et/ou désinfectés au besoin :

- L'été le carré de sable est couvert lorsqu'inutilisé et est désinfecté au besoin.
- Les pataugeuses sont désinfectées avant et après usage
- Les jeux extérieurs

MESURES POUR LE PERSONNEL

SANTÉ À L'EMBAUCHE : Un questionnaire sur l'état de santé et sur les allergies du personnel est rempli à l'embauche de tout nouvel employé. Celui-ci est invité à prévenir la direction de tout changement pouvant survenir dans son état de santé.

Politique relative hygiène, santé et sécurité

CPE Echo-Magique

IL EST EXIGÉ DE TOUT LE PERSONNEL DE SE LAVER LES MAINS AUX MOMENTS SUIVANTS

- À l'arrivée au CPE
- Avant /après avoir mangé ou manipulé de la nourriture
- Avant d'administrer un médicament
- Après avoir été à la toilette ou y avoir accompagné un enfant
- Après chaque changement de couche (même si l'éducatrice porte des gants, elle doit se laver les mains
- après avoir retiré le gant, suite au changement de couche
- Après avoir mouché un enfant ou s'être mouché
- Après avoir toussé
- En revenant auprès des enfants (suite à une pause/ un temps pédagogique/ autre)
- À tout moment jugé nécessaire

Volet Maladie/ Infections

Toujours dans le but de promouvoir un environnement sain pour l'ensemble des personnes qui fréquentent le CPE, certaines règles ou dispositions ont été adoptées face aux enfants ou au personnel qui auraient contractés une maladie ou une infection.

MESURES POUR LES ENFANTS

RÉFÉRENCE : Dans tous les cas de maladie, le CPE se réfère pour la demande ou non d'exclusion au guide : Prévention et contrôle des infections dans les services de garde et écoles du Québec.

COLLABORATION :

Dans tous les cas de situations d'épidémie ou d'incertitude sur la façon d'agir, le CPE fait appel à la collaboration du CIUSSS de la Capitale Nationale, arrondissement de Beauport

ENFANT MALADE :

Lorsqu'une éducatrice s'aperçoit qu'un enfant donne des signes de maladie ou d'infection, l'éducatrice lui porte une attention particulière, l'observe et lui offre de se reposer dans un coin tranquille. Autant que c'est possible, l'éducatrice doit aviser et consulter un membre de la direction pour s'entendre sur la mesure à adopter. De cette observation et consultation découlera l'une ou l'autre des interventions suivantes :

- l'enfant récupère, peut réintégrer le groupe et participe bien.
L'éducatrice continuera d'observer l'enfant, pourra aviser le parent (au départ) sans toutefois demander de venir chercher l'enfant.
- l'enfant ne participe pas aux activités, fait de la fièvre et demande à rester étendu.
L'éducatrice, selon le cas, applique la mesure en cas de fièvre ou téléphone au parent pour demander de venir chercher l'enfant. Jusqu'à leur arrivée, celui-ci peut s'étendre dans un coin calme et demeure sous observation constante.
- l'enfant a un malaise sérieux

Politique relative hygiène, santé et sécurité

CPE Echo-Magique

L'éducatrice avisera le parent de la rejoindre au centre hospitalier de l'université Laval où elle amènera l'enfant en ambulance.

Dans tous les cas, le parent doit être avisé de l'état de son enfant (parfois immédiatement, parfois au départ, après la journée.

Lorsque l'éducatrice est inquiète de l'état d'un enfant et après consultation avec la direction, il est possible qu'elle exige au parent une consultation médicale pour réintégrer l'installation.

EN CAS DE FIÈVRE :

La température du corps varie au cours de la journée. Elle se situe généralement entre 36,6 C et 38,0 C ou 97,9 et 100,4 F (entre 36.5 et 37 C si température axillaire). Lorsque la température du corps est plus élevée, on peut parler de fièvre. Le degré de fièvre n'est pas toujours lié avec la gravité d'une maladie. Mais, quel que soit le degré, la fièvre est un signal d'alarme qui indique la présence d'un problème quelconque et doit faire l'objet d'une attention particulière.

En bas de 38,5 C ou 101.3 F (ou en bas de 38,0 si température axillaire), on parle de fièvre légère. Si l'enfant n'a pas d'antécédents médicaux particuliers (ex : convulsions fébriles) et si son état général est bon. Il suffit :

- D'éviter les jeux qui nécessitent une dépense d'énergie importante;
- De découvrir l'enfant pour permettre à la température de baisser;
- D'éponger la tête et le corps avec une débarbouillette tiède et laisser sécher à l'air libre.

Si la température dépasse 38,5 C ou 101,53F (38,0 si température axillaire), l'éducatrice devra :

- Appliquer les mesures décrites ci-haut;
- Donner de l'acétaminophène selon la posologie, le poids et la concentration du médicament inscrite sur le protocole d'acétaminophène;
- Informer les parents de l'état de santé;

Une (1) heure après l'administration d'acétaminophène, reprendre la température et, si la température de l'enfant demeure élevée, il sera demandé au parent de venir le chercher. Si on ne peut pas le rejoindre, et que la température continue de monter, il est recommandé de téléphoner à personnes indiquées sur la fiche d'urgence.

INCIDENT EN COURS DE JOURNÉE : un rapport d'incident est rempli par l'éducatrice et doit être signé par le parent pour chaque événement comportant une blessure.

Politique relative hygiène, santé et sécurité

CPE Echo-Magique

ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS : dans le cas de ces produits, les parents donnent l'autorisation à l'inscription.

Crème solaire	Crème à base d'oxyde de zinc
Gouttes nasales salines	Solution orale d'hydratation
Gel lubrifiant pour la prise de température	*Acétaminophène
Crème hydratante	*Insectifuge
Calamine	

**Protocole réglementé par le MFA*

Tous les autres produits ou médicaments ne seront administrés que sur prescription médicale et dans leur contenant d'origine. Le parent doit remplir la fiche « autorisation d'administrer un médicament.

L'éducatrice doit inscrire le médicament dans le registre des médicaments.

Le médicament est rangé dans son contenant d'origine soit dans une armoire verrouillée ou au réfrigérateur dans un bac sous clé.

Seule une éducatrice permanente est autorisée à administrer les médicaments. A chaque année la direction révisé l'annexe de la résolution du conseil d'administration autorisant le personnel à administrer un médicament ou l'insectifuge.

MALADIES TRANSMISSIBLES PAR LE SANG : les précautions universelles sont appliquées lorsque l'éducatrice doit soigner une blessure ou lorsqu'elle est en présence de sang.

Si une blessure saigne, les éducatrices portent des gants. À la fin de l'intervention, elles déposent dans un sac hermétique les gants souillés puis les jettent. Elle se lave les mains. Les vêtements souillés sont mis dans un sac de plastique noué. Ils seront lavés ultérieurement. Pour les sorties à l'extérieur, les éducatrices prévoient, pour leur sac banane, un sac hermétique et une paire de gant.

CRITÈRES GÉNÉRAUX D'EXCLUSION : En tout temps, lorsqu'un enfant est en mauvais état général et qu'il ne peut suivre les activités du groupe ou qu'il demande des soins additionnels empêchant le personnel d'accorder son attention à la santé et à la sécurité des autres enfants, il pourra être exclu jusqu'à ce que son état s'améliore.

Cette politique tient compte de la capacité du CPE à prendre soin des enfants malades en réduisant les risques pour les autres. Réduire le taux d'infection au service de garde ne peut que bénéficier à tous les enfants, à leurs parents et à leurs familles.

L'exclusion de l'enfant vise deux objectifs :

- le bien-être de l'enfant
- la protection des autres personnes qui fréquentent le CPE

NOUS SOMMES CONSCIENTS QUE L'EXCLUSION DE L'ENFANT POSE D'IMPORTANTES PROBLÈMES D'ORGANISATION POUR LES FAMILLES. C'EST POURQUOI, DÈS L'INSCRIPTION DE L'ENFANT, LE PARENT DOIT PRÉVOIR UN MODE DE GARDE PARALLÈLE LORSQUE LA SITUATION OBLIGE LE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE À EXCLURE L'ENFANT.

Politique relative hygiène, santé et sécurité

CPE Echo-Magique

Le tableau suivant, basé sur les informations retrouvées dans le guide d'intervention Prévention et contrôle des infections dans les centres de la petite enfance, élaboré par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, permet de mieux comprendre à quel moment il est préférable de garder l'enfant à la maison. Pour tous les autres virus ou autres infections non mentionnés dans ce tableau, l'exclusion sera établie à partir de ce même guide. Ces mesures peuvent sembler difficiles à comprendre, mais une possible contagion rentre plus facilement dans l'ordre lorsque nous réagissons aux premiers signes.

Tableau d'exclusion			
Type d'infections et diagnostics		Principaux signes et symptômes	Exclusion
Infections des voies respiratoires	Pharyngite à streptocoque du groupe A	Fièvre, mal de gorge, gorge rouge, ganglions cervicaux dont le volume a augmenté et douloureux au toucher.	Exclure jusqu'à 24 heures après le début du traitement.
	Coqueluche	Toux persistante (plus de 2 semaines), souvent en quintes, avec sifflement inspiratoire (chant du coq) ou vomissements.	Exclure jusqu'à 5 jours après le début du traitement. Enfant non traité : exclure jusqu'à 3 semaines après le début de la toux ou jusqu'à ce que la toux cesse, selon ce qui survient en premier.
	Grippe (Influenza)	Forte fièvre, frissons, maux de tête, douleurs musculaires, fatigue, épuisement, toux.	Ne pas exclure l'enfant sauf s'il ne peut suivre les activités habituelles.
Infections oculaires	Conjonctivite	Œil rouge, écoulement clair ou jaunâtre, paupières qui peuvent être collées.	L'exclusion n'est pas nécessaire sauf en cas d'épidémie. Conjonctivite accompagnée de fièvre ou d'une atteinte importante de l'œil (enflure, rougeur sévère ou sécrétions exagérées) : exclure l'enfant et le réadmettre avec l'autorisation du médecin.
Infections de	Scarlatine (manifestation cutanée d'une infection à	Rougeurs d'aspect papier sablé, surtout au cou, au thorax, à	Exclure jusqu'à 24 heures après le début du traitement.

Politique relative hygiène, santé et sécurité

CPE Echo-Magique

	streptocoque du groupe A)	l'abdomen, aux cuisses, blanchissant à la pression.	
	Impétigo	Lésions croûtées, parfois suintantes ou purulentes, surtout au visage, en particulier au menton et au pourtour de la bouche. Peuvent se trouver ailleurs sur le corps.	Exclure jusqu'à 24 heures après le début du traitement, ou jusqu'à la guérison si l'enfant ne reçoit pas de traitement.
	Varicelle	Multiplés vésicules (petites cloches d'eau) distribuées sur tout le corps, démangeaison, fièvre légère.	Ne pas exclure sauf si l'état général de l'enfant ne lui permet pas de participer aux activités.
	Rubéole	Rougeurs qui débutent au visage puis s'étendent à tout le corps, fièvre, ganglions augmentés de volume. Toujours obtenir la confirmation du diagnostic par un médecin.	Exclure jusqu'à 7 jours après le début des rougeurs.
Infestations de la peau	Gale	sillons entre les doigts, les orteils, ou aux poignets, aux coudes, à l'abdomen, aux parties génitales, aux cuisses, aux fesses. Démangeaisons surtout la nuit ou durant la sieste.	Exclure jusqu'au lendemain de l'application du traitement.
	Poux	Présence de poux sur le cuir chevelu, démangeaisons ou lésions causées par le grattage.	Exclure jusqu' à la première application du traitement. Exclure de nouveau ou maintenir l'exclusion en cas de persistance de poux vivants après traitement.
Infections gastro-intestinales	Gastro-entérite	Diarrhées, c'est-à-dire selles molles ou liquides d'une fréquence accrue (2 fois la fréquence normale ou plus). Peuvent s'accompagner de vomissements ou de fièvre.	Exclure jusqu'à la disparition de la diarrhée, si la fréquence des selles est anormalement élevée ou que les selles sont trop abondantes pour être contenues par la couche, si l'enfant a vomi 2 fois ou plus au cours des 24 dernières heures, s'il est fébrile, ou s'il y a du mucus ou du sang dans les selles.
	Clostridium difficile	Douleurs abdominales, fièvre et selles diarrhéiques accompagnées de sang, de mucus et de pus. L'infection survient le plus souvent	Lorsque symptomatique, exclure jusqu'à la disparition de la diarrhée.

Politique relative hygiène, santé et sécurité

CPE Echo-Magique

		chez une personne recevant ou ayant récemment reçu des antibiotiques.	
Infections virales	Érythème infectieux 5e maladie	Maux de tête, malaise général et myalgie lesquels sont suivis d'une éruption caractéristique qui évolue en trois phases. Elle commence au visage, joues très rouges, et est suivie quelques jours plus tard, d'une éruption maculopapulaire sur le tronc et les membres.	Ne pas exclure sauf si l'enfant ne peut participer aux activités régulières.
	Coxsackie (Pieds-mains-bouches)	Fièvre et apparition de rougeurs sous formes de vésicules à la bouche, aux mains et aux pieds.	Ne pas exclure sauf si l'état général de l'enfant ne lui permet pas de participer aux activités.
Reé. : https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/affiche_infection_MFA_BR.pdf			

L'enfant est considéré comme fébrile si sa température est de 38° C ou plus.

- En toute circonstance, les éléments principaux qui peuvent justifier une exclusion sont l'état général de l'enfant et sa capacité à suivre les activités du groupe.
- Ce tableau ne s'applique pas dans un contexte épidémique où deux enfants ou plus présentent les mêmes symptômes.
- Il est également admis qu'un enfant qui fait 39°C ou plus de fièvre devrait être exclu du service de garde. De même, un enfant dont la fièvre s'accompagne d'une éruption cutanée ou d'une atteinte de l'état général devrait être exclu jusqu'à l'obtention d'un avis médical.
- Dans le tableau, le terme « traitement » sous-entend un traitement médical, peu importe la façon de l'administrer (exemple : crème antibiotique ou prise d'antibiotique par la bouche).
- Pour la majorité des infections mentionnées, une consultation médicale est nécessaire pour obtenir un diagnostic précis qui pourra justifier ou non l'exclusion de l'enfant du service de garde.

RÉINTÉGRATION DE L'ENFANT DANS LE GROUPE

L'enfant peut réintégrer le service de garde à trois conditions :

- les symptômes ont disparu;
- il se sent assez bien pour participer aux activités régulières du service de garde;
- et il est considéré comme non contagieux.

Si l'état de l'enfant le nécessite, le CPE peut exiger un avis médical avant le retour de l'enfant.

COLLABORATION DES PARENTS

Pour maximiser l'efficacité de cette politique relative aux enfants malades et à l'exclusion, les parents doivent :

- aviser le service de garde dès qu'ils sont informés que leur enfant souffre d'une maladie contagieuse afin de mettre en application, sans délai, des mesures de protection pour les autres enfants. Le contrôle des infections, c'est la responsabilité de chaque parent et non uniquement celle du service de garde;
- consulter sans délai le médecin lorsque son enfant présente les symptômes d'une maladie infectieuse ou parasitaire;

Politique relative hygiène, santé et sécurité

CPE Echo-Magique

- présenter au médecin l'avis remis par le service de garde, donnant les informations pertinentes (exclusion, etc.);
- remettre au service de garde une attestation médicale ou l'informer du diagnostic du médecin;
- informer l'éducatrice lorsqu'un médicament a été donné à l'enfant **dans les quatre heures précédant son arrivée au service de garde;**
- informer l'éducatrice si l'enfant présente des problèmes de santé particuliers ou s'il est enclin à développer des complications (ex. convulsions);
- prévoir une solution de rechange si aucun des deux parents ne peut venir chercher l'enfant trop fiévreux ou trop malade pour demeurer au CPE (ex. gr eux ou trop malade pour demeurer au CPE (ex. grands-parents, oncles, tantes, amis, etc.).

MESURES POUR LE PERSONNEL

ABSENCE :

Les membres du personnel du CPE possèdent une banque de congés personnels. Il leur est demandé de ne pas se présenter au travail s'ils ne sont pas en mesure de s'occuper convenablement des enfants. Ils doivent cependant s'assurer qu'ils sont remplacés auprès des enfants, soit en prévenant la directrice adjointe (de jour) ou en textant la directrice générale (soir et matin pour les horaires qui débutent avant 8h le lendemain matin ou le jour même) Un papier médical sera exigé pour une absence de plus de trois jours **ou pour absences répétées.**

ASSURANCE COLLECTIVE ET CSST :

Les membres du personnel possèdent un plan d'assurance collective et sont éligibles à l'assurance de la CSST en cas d'accident de travail ou de maladies professionnelles.

BLESSURE :

Le membre du personnel qui se blesse sur le temps de travail doit obligatoirement compléter un rapport d'incident qui se trouve dans le pigeonnier à l'entrée de bureau de la direction.

Administration de la politique

Responsable de l'adoption de la politique :

Conseil d'administration

Responsable de recommander des modifications :

Direction générale

Responsable de l'application :

Direction générale

Date d'acceptation de la politique :

30 janvier 2023

Fréquence de la mise à jour :

Selon le besoin

Date de la dernière mise à jour :

30 janvier 2023